

Première séance, mardi 10 novembre 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Validation et assermentation. – Communications. – Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2010; entrée en matière générale; Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions; Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport; Rapport annuel 2010 de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB); Direction de l'économie et de l'emploi; Rapport annuel 2010 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et de la HES-S2; Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. – Elections.

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Michel Buchmann, Claude Chassot, Xavier Ganioz, Bernadette Hänni-Fischer, Ueli Johner-Etter, Christa Mutter, Erika Schnyder et Ursula Krattinge-Jutzet.

Est absent sans justification: M. Ruedi Vonlanthen.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Ouverture de la session

Le Président. J'ai le plaisir d'ouvrir cette 7^e session de l'année 2009. Nous passons à la validation du mandat de député de M^{me} Anne-Lise Pittet à Attalens en remplacement de M^{me} Antoinette Romanens, démissionnaire.

Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier y relatif, que le remplacement de la députée démissionnaire a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district de la Veveyse. Le Bureau a également constaté que M^{me} Anne-Lise Pittet remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques, à savoir qu'elle est domiciliée dans le cercle électoral dans lequel elle a été élue et n'est pas touchée par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre son statut professionnel et la fonction de députée au Grand Conseil.

Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ce mandat de député.

Validation et assermentation

a) Validation du mandat de député de M^{me} Annelise Pittet, en remplacement de M^{me} Antoinette Romanens, démissionnaire.

– Le mandat de député de M^{me} Annelise Pittet est validé tacitement.

b) Assermentation de M^{me} Annelise Pittet.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Communications

Le Président. 1. Je vous informe que, lors de sa séance du lundi 26 octobre 2009, le Forum des présidents des commissions des affaires extérieures de Suisse romande a élu à sa tête pour l'année 2010 M. le Député Markus Bapst, président de la Commission des affaires extérieures de notre Grand Conseil. C'est à notre canton que revient donc l'honneur d'accueillir, l'année prochaine, les séances de cet important organe informel de coordination interparlementaire.

Compte tenu de la probable entrée en vigueur, en 2010 ou 2011, de la future Convention sur la participation des parlements (CoParl) il est fort probable que le Forum des présidents vivra sa dernière année de vie sous sa forme actuelle. En présidant le Forum en cette année charnière, Fribourg assume ainsi une responsabilité à la hauteur de son important engagement interparlementaire tout au long de la décennie qui s'achève.

Toutes mes félicitations, M. le Président des présidents élu! (*Applaudissements!*)

2. S'agissant des élections aux fonctions judiciaires, je vous signale que deux candidatures ont été retirées: la première est celle de M. Willy Audergon à la fonction de juge suppléant au tribunal d'arrondissement de la Glâne, la seconde est celle de M. Adrian Trutmann à la fonction d'assesseur à la Commission de recours de l'Université. Nous disposons de deux candidatures pour l'élection de deux assesseurs auprès de cette Commission de recours. Au vu du retrait de la candidature de M. Trutmann, nous procéderons donc à l'élection d'un seul assesseur auprès de cette commission.

3. Je vous informe que le Secrétariat du Grand Conseil a engagé au 1^{er} octobre 2009 M. Benoît Morier-Genoud en tant que secrétaire parlementaire. Je lui souhaite la bienvenue et plein succès dans sa nouvelle fonction. (*Applaudissements!*)

4. Par ailleurs, je vous communique que j'ai reçu lors de la Foire de Fribourg une invitation adressée au Grand Conseil et au Conseil d'Etat à participer à une journée de ski dans le domaine skiable Thyon Les Quatre Vallées. La date de cette journée de détente vous sera indiquée très prochainement.

5. Je vous informe que l'équipe du FC Grand Conseil va terminer sa saison 2009 en beauté. Comme je vous l'avais plus ou moins annoncé, maintenant c'est confirmé, elle affrontera l'équipe du FC Conseil national le mardi 1^{er} décembre 2009 au Stade de Suisse à Berne. Je demande aux footballeurs de s'entraîner jusqu'au 1^{er} décembre et je vous informe qu'il reste des billets à vendre pour ce match.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2010¹

Rapporteur général: **Jean-Pierre Thürler** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Claude Lässer**, Directeur des finances.

Entrée en matière générale

Le Président. Pour permettre une appréciation globale, en présence du Conseil d'Etat in corpore, le Bureau a décidé que tout amendement doit être annoncé à l'occasion du débat d'entrée en matière.

Le Rapporteur général. J'ai l'honneur de vous présenter au nom de la Commission des finances et de gestion l'entrée en matière générale sur le budget 2010 de l'Etat de Fribourg. J'en relèverai les principaux éléments, le détail vous étant connu par la publication du message N° 163 du Conseil d'Etat.

La Commission des finances et de gestion s'est réunie en plenum à sept reprises pour l'examen de ce budget, de l'entrée en matière à l'examen de détail de l'ensemble des Directions, suivi du vote final. Je tiens ici à remercier les rapporteurs et leurs suppléants pour le temps consacré à ces différents travaux budgétaires et le travail sérieux qui en résulte. Ces remerciements s'adressent également aux membres du gouvernement pour leur disponibilité et leur contribution active en répondant objectivement à nos questions lors de nos débats et des visites aux Directions respectives.

Je constate que le résultat de ce budget respecte la Constitution cantonale en présentant un bénéfice d'environ 900 000 francs pour des revenus de 3098 millions et des charges à hauteur de 3097 millions. Malgré une augmentation des charges de fonctionnement, le budget 2010 – faut-il le relever? – est le cinquième consécutif équilibré!

Le budget 2010 a été élaboré dans un climat d'incertitude économique, maîtrisé malgré tout entre des

hausse de charges et la réduction de la fiscalité ainsi que les effets de la RPT en augmentation de quelque 45 millions. La mise en œuvre du plan de soutien à l'économie fait apparaître un engagement de 23 millions de francs. Cette somme n'influence toutefois pas le résultat final dans la mesure où elle est compensée par des prélèvements sur provisions à cet effet. Si les charges globales augmentent de 5% ou 147 millions, celles du personnel varient de 3,4%, soit une augmentation, en francs, de 44,6 millions. La Commission des finances et de gestion relève, à juste titre d'ailleurs, que, sans la correction de la surbudgétisation 2009, l'augmentation réelle 2010 des charges du personnel est de 63,6 millions. Les principales causes de cette situation sont à mettre en rapport avec l'engagement de quelque 330 équivalents plein-temps hors pool, dont 237 nouveaux postes, les autres postes étant liés à des situations particulières, comme la loi sur le travail, l'EMAF, la police ou encore l'affectation au pool «vacances 2009» principalement dans le secteur hospitalier et autres divers.

La justification de ces nouveaux postes a été très discutée lors des examens du budget par Direction. Chaque commissaire a confirmé ses besoins, qui ne sont pour la plupart pas totalement compensés. Dans ce contexte, la Commission des finances et de gestion approuve ces engagements, surtout qu'ils interviennent en période de récession. Toutefois, le Conseil d'Etat est rendu attentif au fait que le processus d'engagement et l'analyse des besoins doivent être menés strictement et assurer que toutes les synergies sont mises en œuvre dans la conduite opérationnelle de l'Etat. Actuellement, les charges du personnel représentent 44,2% du budget des dépenses et cette situation est jugée admissible par la Commission des finances et de gestion.

Les autres postes de charges ont également fait l'objet d'une attention particulière et ils correspondent en tous points aux prestations publiques à assurer. Néanmoins, sera-t-il à moyen ou long terme toujours possible d'assumer de telles évolutions? A défaut d'y répondre, la question doit être posée au Parlement et au Conseil d'Etat.

Quant aux revenus globaux, ils progressent quasiment dans la même proportion que les charges. Nous relèverons cependant que les nouvelles réductions fiscales, applicables dès 2010, sont de l'ordre de 15,6 millions pour le canton et 13,9 millions pour les impôts communaux.

Globalement, les produits de la fiscalité cantonale sont en régression de 30 millions, à 998 millions. Le chapitre des impôts sur le bénéfice et le capital justifie, pratiquement à lui seul, cette diminution de recettes: moins 36 millions. D'autre part, il est particulièrement intéressant de constater que le compte des investissements bruts se maintient au niveau déjà conséquent de 2009 pour un montant brut de 227 millions au budget 2010, par ailleurs davantage porteur pour l'économie étant donné son affectation presque totale à des travaux, contrairement au budget 2009 qui prévoyait l'achat d'immeubles à hauteur de 10%.

Relevons encore les principaux chantiers où l'Etat est maître d'œuvre, à savoir:

- le Collège de Gambach, pour 8 millions;

¹ Le projet de budget fait l'objet d'une annexe au BGC.

- l'Université, 6,5 millions;
- Bellechasse, 6,9 millions;
- l'Ecole des métiers, 9 millions;
- le Réseau hospitalier fribourgeois, 9 millions;
- les routes cantonales, 58 millions.

Sur la base de ces éléments, nous relèverons que l'insuffisance de financement se monte à 19,5 millions, inférieure toutefois à 2009, mais que celle-ci permet tout de même d'atteindre un degré d'autofinancement des investissements à hauteur de 84,8%, en hausse d'environ 10% par rapport à l'exercice précédent. Finalement, la quote-part «Subventions cantonales-fiscalité cantonale» atteint 39,04% en deçà de la limite légale fixée à 41%. Nous pouvons ainsi déclarer ou qualifier de réaliste le budget 2010 de l'Etat.

En conclusion, je me dois de relever l'important travail fourni par l'ensemble des Directions, en particulier celui de la Direction des finances pour sa gestion prudente et son excellent travail de coordination. Elles ont toutes démontré leur volonté à maîtriser nos finances publiques, à les préserver et surtout à les maintenir saines durablement; il en va de notre responsabilité politique à tous.

La Commission des finances et de gestion, par 12 voix contre 0, a décidé d'entrer en matière sur ce projet du budget 2010 et, en son nom, je vous recommande d'en faire de même.

Le Commissaire. L'équation budgétaire 2010 peut se résumer par la question suivante: Comment soutenir la croissance et assurer aux citoyens la protection dont ils ont particulièrement besoin en temps de crise tout en enregistrant des recettes fiscales amputées par la récession?

De manière évidente, les difficultés économiques induisent un interventionnisme croissant de la puissance publique sous la pression de requêtes multiples de la population comme de l'économie. Très généralement, et à défaut de moyens financiers suffisants pour faire face aux demandes additionnelles, cela se traduit soit par des déficits accrus, soit par des hausses d'impôts. Rien de tel dans notre canton! La solide assise des finances publiques fribourgeoises a permis au Conseil d'Etat d'élaborer un projet de budget 2010 qui, tout à la fois, assure un développement approprié des prestations existantes ou nouvelles, offre une contribution significative d'appui aux différents efforts de relance économique, retient une baisse supplémentaire de la fiscalité des familles et des entreprises et, enfin, respecte la règle constitutionnelle de l'équilibre budgétaire et limite au strict minimum le besoin de financement. Il est indéniable que certaines circonstances ont joué en faveur de l'obtention d'un budget 2010 aussi favorable. Tout d'abord, l'impact de la crise économique sur la fiscalité se révèle plus atténué et davantage décalé dans le temps que ce à quoi on s'attendait au départ. En second lieu, les rentrées perçues au titre de la péréquation financière fédérale devaient être plus importantes qu'espéré au début de l'élaboration du budget. Enfin, les bons résultats obtenus au cours des derniers exerci-

ces avaient rendu possible la constitution de provisions et de réserves qui se révèlent aujourd'hui d'une très grande utilité.

Tout ceci a permis de dégager suffisamment de moyens pour établir un budget de fonctionnement équilibré qui dépasse pour la première fois la barre des 3 milliards de francs ainsi qu'un budget des investissements autofinancé à hauteur de 85%. La tranche 2010 du plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise, de l'ordre de 23 millions de francs, est intégrée dans les budgets de fonctionnement et d'investissement. L'atténuation des conséquences de la récession ne passe toutefois pas seulement par ce programme spécifique. Elle s'opère aussi indirectement de trois manières, d'une part, par les baisses d'impôts, qui contribuent à la préservation du pouvoir d'achat, d'autre part, par la création de quelque 330 postes supplémentaires dans la fonction publique, qui est de nature à soutenir l'emploi dans le canton, enfin, par des investissements qui sont stabilisés à un niveau élevé.

On aurait tort d'oublier que, parallèlement à cet effort ponctuel lié à la crise économique, l'Etat ne manque à aucun de ses devoirs en ce qui concerne l'ensemble de ses missions. Les moyens supplémentaires nécessaires ont été mis dans les domaines prioritaires que sont la formation – songez à la deuxième année d'école enfantine, à la troisième année de médecine, à la santé et le social, on pense aux réseaux de santé, à l'assurance maladie, aux transports publics et à l'énergie notamment. Au total, le projet de budget 2010 que le Conseil d'Etat soumet à votre autorité est un projet doublement équilibré, financièrement et de par son contenu! Le maintien de la rigueur budgétaire est l'assurance de pouvoir répondre dans de bonnes conditions aux défis financiers qui se profilent dans un très proche avenir.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec satisfaction du budget 2010 de l'Etat de Fribourg. La crise économique n'a pas eu raison de l'équilibre budgétaire des finances cantonales. La baisse des recettes fiscales, surtout celle des personnes morales induite par la crise, demeure contenue et décalée dans le temps. Le Conseil d'Etat a su manœuvrer intelligemment en évitant les écueils, mais la croisière en haute mer agitée ne fait que commencer et le plan financier nous donne déjà des perspectives nettement moins réjouissantes pour les années à venir!

Le groupe démocrate-chrétien se réjouit particulièrement des baisses fiscales prévues pour 2010. Elles concrétisent la motion que notre groupe avait déposée afin de diminuer la charge fiscale pour les familles avec enfants. L'augmentation des déductions sociales pour enfants et de la déduction des frais de garde répond à un besoin et témoigne d'une politique favorable à la famille que notre parti soutient sans faiblir. L'allègement de l'imposition du bénéfice et du capital des entreprises participe également au soutien de l'économie que l'on peut attendre du canton en période de récession. Notre groupe est également satisfait du déblocage de la deuxième tranche du plan de relance que nous avons appelé de nos vœux cette année même. L'emploi, la formation, l'innovation, les infrastructures, l'énergie, les transports, l'environnement en seront les secteurs

bénéficiaires. Le groupe démocrate-chrétien approuve le choix du gouvernement de doubler en quelque sorte le plan de relance avec une politique d'investissements soutenue. Une analyse plus pointue des résultats révèle également – et nous le soulignons – l'insuffisance globale du financement, qui est en baisse de 19,7 millions contre 35,8 millions pour le budget de cette année. Nous constatons donc que, malgré une année 2010 qui s'annonce plus difficile, notre canton n'aura pas à recourir à l'emprunt. La baisse fiscale totale, canton et communes, atteindra quelque 29 à 30 millions de francs. Elle participe donc au soutien de l'économie, mais se trouve toutefois en diminution par rapport aux efforts de baisse fiscale prévue dans le budget 2009.

Enfin, le groupe démocrate-chrétien observe l'importante augmentation de la charge de personnel de quelque 45 millions de francs. Cette croissance de la masse salariale est pratiquement uniquement liée à la création de nouveaux emplois, environ 313 postes supplémentaires, ce qui élèvera la totalité des emplois du canton à 9911,55 emplois plein-temps. Il faut compter notamment 113 postes d'enseignement et il s'agit en grande partie de l'introduction de la 3^e année de médecine et de la 2^e année infantine, sans parler de l'intégration de nouveaux secteurs comme l'EMAF. Le groupe démocrate-chrétien soutient bien entendu tous ces efforts en faveur de la jeunesse, de la formation et de la création d'emplois dans notre canton au moment même où le chômage franchit une nouvelle barre.

Fort de cette analyse, le groupe démocrate-chrétien accepte l'entrée en matière tout en remerciant le gouvernement pour la bonne tenue du ménage cantonal et la prudence avec laquelle il a préparé le budget 2010, sachant ainsi faciliter une reprise économique dans notre canton.

Thomet René (PS/SP, SC). Le projet de budget qui nous est proposé présente une image très positive malgré une augmentation de postes rendue nécessaire à la fois pour tenir compte des jours de vacances supplémentaires, du respect de la loi sur le travail concernant la compensation du travail de nuit, des nouvelles tâches de l'Etat dans le domaine de l'enseignement, de l'ouverture d'une clinique de jour au Réseau fribourgeois de santé mentale, de l'agrandissement du pénitencier de Bellechasse notamment et, finalement, pour tenir compte de l'augmentation des ressources de l'administration pour répondre aux besoins des habitants du canton. Malgré des montants importants, consacrés également à l'adaptation ou au maintien d'outils informatiques toujours plus nombreux, toujours plus complexes, mais aussi toujours plus nécessaires, des mesures que le groupe socialiste appuie et soutient. Malgré aussi les baisses d'impôts, mais grâce à un niveau élevé de contributions fédérales, le Conseil d'Etat nous présente un budget équilibré semblant répondre aux besoins strictement nécessaires de notre canton.

Cependant, cette image positive est un peu l'arbre qui cache la forêt. Les ressources qui suffisent aujourd'hui ne le seront plus demain. Il convient de situer ce budget dans un contexte de plan financier. Notre canton ne vit pas dans le luxe et des défis importants l'attendent ces prochaines années. On nous dira qu'il est de bon ton de peindre le diable sur la muraille dans un

plan financier, les résultats sont toujours meilleurs que prévus. Mais, il faut prendre en compte qu'on a coupé lourdement dans les recettes fiscales et que les apports de la Confédération sont loin d'être assurés à l'horizon 2012. La marge de manœuvre se réduit donc au strict minimum.

Il y a une logique dans ce Parlement qui veut que, systématiquement lorsque la situation est bonne, on baisse les impôts! Cette logique voudrait qu'on les augmente lorsque la tendance s'inverse. Je ne suis pas sûr qu'on soit prêt à assumer cette cohérence!

C'est donc avec une satisfaction mesurée pour ces prévisions à court terme, mais beaucoup d'inquiétude pour le moyen terme déjà, que le groupe socialiste accepte l'entrée en matière.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du message N° 163 du Conseil d'Etat relatif au projet de budget pour l'année 2010. Il tient à relever et à féliciter l'ensemble des Directions pour la bonne maîtrise de leur budget respectif. C'est le cinquième exercice consécutif où le compte de fonctionnement présente un résultat positif. Il faut encore souligner que ce résultat intègre un programme d'investissements de 230 millions, supérieur à la moyenne des quatre dernières années, un renforcement des effectifs du personnel de l'Etat et les allègements fiscaux décidés par le Grand Conseil l'année dernière. Seul bémol à ce tableau très positif en période de crise financière, le manquo de financement de 19,5 millions représente le deuxième résultat négatif depuis 2001 mais il est en nette amélioration par rapport à 2009.

Concernant les recettes, on constate que la progression de 5% n'est pas due aux rentrées fiscales mais aux effets de la nouvelle péréquation financière fédérale. Quant aux charges, elles sont orientées à la hausse, principalement en raison de l'augmentation du nombre de postes de travail, soit 329 équivalents plein-temps. Le groupe libéral-radical, s'il salue en cette période de forte augmentation du chômage, l'engagement de nouveaux collaborateurs, souligne que les frais de personnel représentent actuellement le 44% des charges du budget. En cas de difficultés pour équilibrer les budgets futurs, le Conseil d'Etat aura peu de marge de manœuvre pour diminuer les coûts sur le poste «Personnel». Le groupe libéral-radical souhaite qu'une certaine prudence soit de mise à l'avenir avec l'engagement de nouveaux collaborateurs pour les postes qui ne sont pas régis par des règles ou des quotas. En voyant les résultats de ce budget, on pourrait être tenté de dire que tout va bien à Fribourg. Néanmoins, les incertitudes à moyen terme, en relation avec les effets de la crise financière pour notre canton, doivent nous inciter à la prudence. Pour 2010, le Conseil d'Etat estime à 30 millions la diminution des recettes fiscales des personnes morales, soit moins 30% par rapport à 2009.

Le projet de budget 2010 est solide comme le relève dans ses conclusions le Conseil d'Etat. Il permet d'aborder les futurs exercices avec une bonne assise financière en vue des perspectives moins réjouissantes pour les années 2011 à 2013. N'en déplaise à certains, ce budget a digéré sans difficulté les baisses d'impôt

consenties par notre Parlement l'année dernière, améliorant ainsi les conditions cadres pour lutter contre les effets de la crise!

C'est avec toutes ces considérations que le groupe libéral-radical, à l'unanimité, vous invite à entrer en matière sur le projet de budget 2010 de l'Etat de Fribourg.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Nous voici en présence d'un budget 2010 qui nous laisse songeurs à plus d'une raison! Je vais, dans un premier temps, relever les éléments satisfaisants que nous avons constatés: c'est que ce budget respecte la Constitution cantonale en matière d'équilibre budgétaire du compte de fonctionnement car c'est sur cette base que le Conseil d'Etat a élaboré ce budget. Autre élément favorable à relever, ce sont les investissements consentis par le canton pour 2010 pour un montant brut de 227 millions, stables par rapport à l'exercice précédent, mais qui porteront des effets induits beaucoup plus positifs sur l'économie dans le sens où il y a un effet multiplicateur renforcé concernant les frais et les subventions pour des tiers. Enfin, le dernier élément positif que je tiens à relever dans ce budget, c'est la nouvelle baisse fiscale pour les contribuables de ce canton pour 2010. Cette baisse fiscale s'élève à 15,6 millions pour le canton, et à 13,9 millions pour les communes et les paroisses, soit une facture fiscale 2010 allégée de 29,5 millions pour les Fribourgeois. Cet effort est réjouissant et s'oriente dans la bonne direction décidée par le Grand Conseil en 2008. Il reste encore un palier complémentaire à mettre en œuvre pour respecter les décisions du Grand Conseil concernant l'acceptation d'une motion sur la réduction fiscale des personnes physiques de 10% que nous attendons avec véhémence pour 2011.

Par contre, en analysant ce budget, je constate avec désarroi l'évolution foudroyante des équivalents plein-temps qui augmentent globalement de plus de 329. Il est vrai et incontestable que l'évolution démographique est très forte dans le canton et nécessite des adaptations dans certains secteurs, notamment l'enseignement et la santé. Par contre, j'ai énormément de peine avec certaines augmentations, notamment dans le secteur de l'administration centrale où une évolution de plus de 39 équivalents plein-temps est demandée. J'ai porté un regard sur les différentes interventions du groupe de l'Union démocratique du centre sur les sept derniers budgets. Je constate que pour le budget 2004, le groupe de l'Union démocratique du centre relevait déjà la problématique, qui était, à l'époque, de demander une augmentation de 125 équivalents plein-temps, pour atteindre 8100 EPT en 2004, alors que d'autres cantons, à pareille époque, prenaient des mesures draconiennes pour juguler des charges répétitives engendrées par les salaires. Chaque année, à chaque budget, nous attirons l'attention du gouvernement sur cette évolution. L'écho à nos revendications a été faible puisque, aujourd'hui, nous nous retrouvons avec plus de 9893 EPT dans le budget qui nous est soumis, soit une évolution de plus de 1793 équivalents plein-temps, soit 256 équivalents plein-temps en plus par année sur une durée de sept ans; c'est énorme! Est-ce que le canton a les moyens financiers de sa politique des postes de travail? Il serait réducteur, il est vrai, de s'arrêter à

cette simple analyse de l'évolution des postes de travail car il y a eu des décisions qui ont augmenté sensiblement les tâches de l'Etat. Les dernières évolutions – et qui ne sont pas les moindres! – sont les suivantes: La cantonalisation des hôpitaux, la 3^e année d'école de médecine, la reprise de l'EMAF, la cantonalisation des justices de paix. C'est une évolution proposée par notre gouvernement avec à la clé des promesses d'une professionnalisation du système et une amélioration des prestations. Aujourd'hui, je constate que l'évolution actuelle nous coûte plus cher et les économies promises ne sont pas tenues. Je le regrette amèrement! Proposer une diminution de 10 équivalents plein-temps dans le secteur de l'administration centrale est un amendement que le groupe de l'Union démocratique du centre fera lors de l'examen du décret, non pas pour améliorer sensiblement le budget 2010, mais pour montrer, encore une fois, à notre gouvernement que nous devons éviter d'avoir un Etat technocratique qui alourdit les citoyens-contribuables que nous sommes plutôt que d'avoir un Etat de droit et de devoirs qui conseille ces mêmes citoyens-contribuables que nous sommes.

Autre constat, alarmant aussi, c'est la problématique des coûts informatiques, qu'ils soient de soft ou de hardware et ceci à tous les niveaux des services: ceux-ci ne cessent d'augmenter et n'apportent malheureusement pas les effets attendus. Il est grand temps que l'Etat analyse sa politique en la matière pour essayer de juguler les coûts et ne serait-il pas judicieux d'utiliser peut-être de l'open source?

C'est avec ces quelques remarques que le groupe de l'Union démocratique du centre accepte, malgré tout, l'entrée en matière sur ce budget. Nous proposerons un amendement sur le décret relatif à ce budget où nous demandons une réduction de 1 million à l'article 1, al. 2.

Beyeler Hans-Rudolf (ACG/MLB, SE). Notre groupe Alliance centre gauche a étudié le budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2010, un budget qui présente un bénéfice de quelque 870 000 francs au compte de fonctionnement et ce pour la 5^e année consécutive. Le budget tient compte de diverses interventions parlementaires réclamant une baisse d'impôts; la croissance des charges est de 5%. Nous saluons surtout la création de 313,73 postes supplémentaires qui sont prévus au budget et l'effectif du personnel atteint 9911 équivalents plein-temps. Nous constatons une augmentation brute de la masse salariale de 44,6 millions de francs. Seule, dans le secteur de l'enseignement, la progression du nombre de postes s'élève à 136,68 EPT. 77,90 postes sont liés à des situations particulières, à savoir l'intégration de l'EMAF (+20 postes), l'adaptation de la loi sur le travail (+28,44 postes), le mouvement net au sein de la Police (+15,35 postes) et l'allocation pour les vacances (+14,11 postes).

Au niveau des revenus, une progression de 5% est également constatée. L'augmentation provient essentiellement des transferts. Par contre, une diminution d'environ 31 millions de francs est à relever au niveau de la fiscalité. Le volume d'investissements bruts s'élève à 227 millions de francs. Le degré d'autofinancement atteint 84,8%. Les principaux ouvrages sont

la construction et l'aménagement des routes cantonales avec un montant d'environ 58 millions, le réseau hospitalier (Bertigny et Riaz) avec 12,3 millions. On peut également relever le collège de Gambach, avec 8 millions, Bellechasse, avec 6,9 millions et l'Université, avec 6,5 millions. Au niveau du plan de soutien voté par le Grand Conseil ce printemps, une tranche de 22,85 millions est prévue au budget 2010.

Pour terminer, permettez-moi de vous poser deux questions. Au niveau des coûts de l'informatique, soit pour l'achat du matériel, soit pour l'entretien, nous avons des montants très importants dans ce budget 2010. A l'Etat de Fribourg, quelqu'un a-t-il encore la vue d'ensemble sur ce domaine? Au Service des autoroutes, nous constatons une augmentation des traitements du personnel de 125 685 francs au compte 2008 à 500 000 francs au budget 2010. Moi, je croyais que ce Service allait être transféré à la Confédération. Pourquoi cette augmentation? Est-ce qu'on revient en arrière?

Avec ces remarques, notre groupe va voter l'entrée en matière sur le budget 2010.

Le Rapporteur général. Je remercie tous les intervenants qui, au nom de leur groupe respectif, ont accepté l'entrée en matière. C'est donc l'unanimité qui approuve l'examen du budget 2010. Je constate également que les interventions faites sont davantage teintées de satisfaction que de pessimisme. C'est de bon aloi aussi pour l'examen de ce budget 2010.

Je ferai simplement une remarque sur l'amendement, qui sera débattu demain lors du résultat final des comptes, de M. le Député Michel Losey. Je dois vous annoncer que la Commission des finances et de gestion comme telle n'a pas débattu de cet amendement. Je m'y oppose déjà aujourd'hui et je le referai demain lorsqu'il sera traité.

Le Commissaire. Je remercie l'ensemble des intervenants qui entrent en matière. Je crois que la plupart des interventions ne demandent pas de réaction dans la mesure où, avec plus ou moins d'importance, les intervenants rejoignent les considérations du Conseil d'Etat.

J'aimerais revenir sur l'intervention de M. Losey qui, tout d'abord, admet que ce budget a beaucoup de points positifs. Dont acte. J'ai un peu le sentiment, parce que je ne sais pas comment le débat va être organisé et je voudrais déjà prendre position maintenant sur la proposition d'amendement, j'ai très clairement le sentiment que l'on veut punir l'administration centrale. On veut la punir de quoi? On veut la punir du fait que la population du canton augmente, qu'il faut créer beaucoup de postes d'enseignants. On veut la punir parce que ce Grand Conseil, à l'inverse du Conseil d'Etat, a décidé que toute la police de proximité devait être à la charge du canton; ça coûte des postes, Mesdames et Messieurs! On veut la punir parce qu'il faut des postes supplémentaires pour s'adapter à la loi sur le travail. On veut punir l'administration centrale parce qu'il faut créer la 3^e année de médecine. On veut la punir parce qu'on introduit la 2^e année d'école enfantine. On veut la punir parce, que dans un intérêt bien compris pour

la sécurité, on crée une nouvelle unité à Bellechasse dans une considération régionale et puis, évidemment, cela coûte des postes! La plupart des 300–330 postes sont dus à ces éléments que j'évoque et on s'attaque à l'administration centrale qui, bien entendu, n'a pas affaire à une augmentation de la population, n'a pas affaire à une augmentation de ses tâches... Je ne peux que m'opposer, évidemment, à la proposition d'amendement. L'administration centrale a également besoin de forces supplémentaires pour absorber l'augmentation des tâches courantes mais également aussi l'augmentation des nouvelles tâches.

M. Losey a évoqué certains autres cantons qui ne suivent pas forcément la même évolution de l'effectif du personnel – il a raison –, mais regardons quels sont ces cantons et regardons l'évolution démographique. Regardons l'évolution des classes où, dans certains cantons, on ne doit pas ouvrir de nouvelles classes mais on doit en fermer. On part d'une situation complètement différente.

Ensuite, le député Losey dit que l'informatique n'apporte aucune amélioration. Je m'inscris en faux, c'est précisément grâce à l'informatique que l'on arrive à contenir l'augmentation des effectifs. Je ne cite qu'un exemple, qui date un petit peu maintenant mais quand même: C'est grâce à l'informatique que, lorsqu'on est passé de la taxation bisannuelle à la taxation annuelle, on n'a pas dû doubler l'effectif du Service des contributions. On a dû l'augmenter un peu, c'est clair, mais on ne l'a pas doublé! C'est valable pour l'ensemble des secteurs.

Au moment du vote, je ne peux que vous encourager à refuser cet amendement.

M. le Député Beyeler a posé deux questions. Est-ce qu'on a encore la vue d'ensemble des coûts de l'informatique? Je dirais oui. On a un excellent Service de l'informatique, le SITel, qui a la vue d'ensemble. Je pense que nous avons une informatique performante, on a une systématique notamment dans les projets. Je crois que les choses se passent bien et que les coûts de l'informatique, par rapport aux coûts totaux, sont tout à fait raisonnables.

M. Beyeler a aussi posé une question au sujet du SAR. Il faut savoir que le Service des autoroutes (SAR) a deux fonctions. Il doit terminer en soi – et cela a toujours été dit que cela continuerait à être à charge des cantons – le réseau qui avait été prévu initialement. Evidemment, on ne construit plus d'autoroute à Fribourg mais il y a encore des travaux qui sont à régler. Pensez par exemple aux remaniements parcellaires, aux compensations écologiques. D'autre part, il travaille aussi au profit de la Confédération, donc pour la centrale d'Estavayer. Ce qui signifie que dans le budget, évidemment on met les salaires bruts et dans les comptes – évidemment quand ils travaillent pour la Confédération, elle nous rembourse – n'apparaît au final que ce qui est vraiment à charge du canton. C'est la raison de cet écart entre les comptes 2008 et le budget 2010. Je note que le budget 2010 est inférieur au budget 2009. Il y a quand même cette évolution et, à terme – je ne peux pas l'évoquer, peut-être le Directeur de la DAEC en parlera lorsque vous examinerez le budget de la DAEC –, d'ici quelques années, c'est un

service qui disparaîtra totalement, mais il faut encore finir certains travaux.

Le Président. Pour votre information, nous traiterons l'amendement de M. Losey mercredi matin lorsque nous prendrons le décret. C'est un souhait du Bureau que tous les amendements soient annoncés lors de l'entrée en matière afin que les conseillers d'Etat, qui sont en principe présents lors de l'entrée en matière, en prennent connaissance.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé à la lecture des chapitres.

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA). Bei der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion haben wir im Budget 2010 Ausgaben von rund 136,6 Millionen und Einnahmen von rund 76,3 Millionen Franken. Dies ergibt im Vergleich zum Budget 2009 einen geringeren Mehraufwand von 5,5 Millionen. Der Grund liegt vor allem darin, dass weniger Amortisationen getätigt und zusätzliche Bundessubventionen erwartet werden. Die Investitionsrechnung sieht im Budget 2010 Ausgaben von rund 83,1 Millionen vor und Einnahmen von rund 60,3 Millionen Franken. Dies ergibt einen Mehraufwand von 22,8 Millionen. Zu bemerken ist, dass die laufende Rechnung dieser Direktion nur gerade 4,4% des gesamten Staatsbudgets ausmacht. Hingegen macht das Investitionsbudget 56% aus. In Zusammenhang mit dem «Plan de relance» sind folgende Ausgaben zu erwähnen: 2 Millionen im Tiefbauamt, 865 000 Franken im Hochbauamt und 850 000 Franken für den Naturschutz. Neu ist auch ein Betrag von einer Million vorgesehen für die Errichtung von Radwegen. In Zukunft soll dann jährlich ein bestimmter Betrag ins Budget aufgenommen werden. In dieser Direktion werden 385,27 Vollzeitstellen beansprucht. Für das Budget 2010 sind 2,5 zusätzliche Stellen vorgesehen: eine Stelle im Bau- und Raumplanungsamt – ein wissenschaftlicher Mitarbeiter –, eine Stelle im Tiefbauamt, um bessere Massnahmen gegen den Lärm zu diskutieren und zu beschliessen und 0,5 Stellen im Hochbauamt. Diese zusätzlichen Stellen sind gerechtfertigt und entsprechen einem realen Bedürfnis. Wir haben den Staatsrat darauf aufmerksam gemacht, dass in dieser Direktion bezüglich Ausbildungsplätze zusätzliche Anstrengungen gemacht werden könnten. Wir haben festgestellt, dass über die beiden grossen Bauwerke, die Umfahrung Bulle und die Poyabrücke, nun alle drei Monate ein Bericht mit dem genauen Stand der Arbeiten und des finanziellen Aufwandes abgegeben wird. So ist eine finanzielle Kontrolle gewährleistet. Dieser Bericht wird auch der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission abgegeben. Im Besonderen möchte ich folgende Kapitel hervorheben: 3800 «Generalsekretariat»: In der Position 365.073 sind 210 000 Franken vorgesehen für den Naturpark Gruyères Pays d'Enhaut und den Gantrisch. 3805 «Bau- und Raumplanungsamt»: Die zusätzliche Stelle ist gerechtfertigt, unter anderem durch die Umsetzung des neuen Raumplanungsgesetzes und die grosse Bautätigkeit, um die

Bearbeitung der Baugesuche und der Detailbebauungspläne schneller zu realisieren. 3815 «Kantonsstrassenausbau»: In der Position 501.003 sind 32 Millionen für die Poyabrücke vorgesehen. 3820 «Kantonsstrassenunterhalt»: Im Vergleich zum Budget 2009 sind 5 Millionen mehr vorgesehen, 2 Millionen im Rahmen des «Plan de relance» und 1 Million für die Radwege. 3845 «Amt für Umwelt»: Position 318.097: Für die Sanierung «La Pila» ist ein Betrag von 5 Millionen vorgesehen. 3850 «Hochbauamt»: Position 314.100: Im Vergleich zum Budget 2009 ist 1 Million mehr für den Unterhalt der Gebäude vorgesehen.

Enfin, pour terminer mon rapport, je remercie le Directeur de la DAEC et son secrétaire général pour leur disponibilité et les réponses aux questions posées.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord, permettez-moi de remercier M^{me} la Rapporteuse pour son rapport très complet et de faire trois remarques: La première, c'est de souhaiter, bien entendu, prompt rétablissement à M^{me} la Députée Ursula Krattinger, qui était rapporteur, en espérant que ce ne soit pas à cause du manque de pistes cyclables qu'elle a eu cet accident! Vous avez compris qu'il faudra vraiment améliorer cette situation.

Concernant la remarque de M^{me} la Rapporteuse au sujet des apprentis, elle a raison. Nous avons actuellement dans cette Direction deux apprentis, un au Service de l'environnement et un au Service des bâtiments et nous avons prévu un apprenti au Service des ponts et chaussées. La nouvelle personne engagée a, dans son cahier des charges, en ce qui concerne la comptabilité, la précision qu'elle doit former un apprenti. Donc, nous allons dans le sens souhaité.

La dernière remarque: je remercie aussi M^{me} la Rapporteuse d'avoir précisé les structures mises en place concernant la maîtrise des coûts engendrés par les grands projets.

Dorand Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). D'habitude, je râlais chaque année pour souligner que le montant pour l'entretien des routes cantonales était insuffisant. Cette année, j'aimerais vous féliciter! Je vois que l'on a pris ça au sérieux. L'entretien qu'on fait maintenant, ce sont des frais qu'on évite plus tard!

Néanmoins, j'aurais une question. Des problèmes se sont produits sur les routes qui vont vers Bourguillon et vers La Sonnaz. On a parlé parfois de verglas d'été, enfin de problèmes de glisse des voitures. Une enquête a-t-elle pu nous montrer ce qui se passait? Est-ce que c'était un problème externe de fuite à quelque part ou est-ce que c'était dû aux produits d'entretien ou à l'état de la route?

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA). Grossrat Dorand macht eine Bemerkung betreffend den Unterhalt der Strassen. Er ist sehr zufrieden, dass im Budget ein genügend grosser Betrag vorhanden ist. Er stellt eine Frage, die zwei konkrete Strassen betrifft, auf denen es viele Unfälle gab. Er fragt den Staatsrat direkt und ich gebe die Frage direkt weiter an den Staatsrat.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Concernant tout d'abord la remarque ou les félicitations de M. le Député Dorand, il est vrai que chaque fois qu'on entretient cela évite des problèmes à long terme. Je vous cite simplement l'hiver dernier où il y a eu des dégâts hivernaux, qui sont aussi dus, des fois, à un manque d'entretien. Mais, à l'époque, c'était parce que l'Etat avait des problèmes financiers. Eh bien! Les dégâts hivernaux de l'année dernière, vous aurez l'occasion de le voir dans les comptes 2009, c'est 3,5 millions de frais supplémentaires!

La question précise concernant la route de Bourguillon ainsi qu'un autre secteur, est en cours d'analyse dans les services, respectivement chez des mandataires, qui examinent la situation afin de savoir si c'est dû à la pérennité du beau temps, respectivement à tout ce qui est laissé sur la route, ou bien s'il y a un problème de fabrication du bitume posé à l'époque. En l'état, je ne peux vous en dire davantage.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur.

Concernant les généralités au budget 2010 de la DICS, nous constatons que l'excédent de charges du compte de fonctionnement se monte à 485 917 310 francs, ce qui représente une diminution de 3 190 650 francs (- 0,65%) par rapport au budget 2009. Les charges de fonctionnement se situent à 877 576 610 francs, ce qui équivaut à une augmentation de 28 122 070 francs (+ 3,31%), alors que les charges de fonctionnement global du canton progressent de 4,98%.

S'agissant des revenus, ils s'élèvent à 391 659 300 francs. Si l'excédent de charges de fonctionnement connaît un léger recul par rapport à l'année dernière, c'est principalement en raison d'une croissance ralentie des dépenses et ce malgré une forte progression du nombre de nouveaux postes (+ 104,17 EPT). Ceci s'explique en partie par l'indice de renchérissement retenu au budget 2010 (109.3) qui est moins élevé que celui qui a servi au calcul du budget 2009 (111.0).

Le budget 2010 comprend quelques particularités qui ont une incidence directe sur l'évolution des charges et des recettes. Au niveau des charges, il s'agit de la suite de la mise en place de la 3^e année de médecine, qui engendre un coût brut supplémentaire de 3 840 000 francs, et de l'ouverture de nombreuses classes de 2^e année d'école enfantine entraînant une augmentation des dépenses de fonctionnement de plus de 4 500 000 francs sur le centre financier 3203.

Pour ce qui est des recettes, il y a lieu de relever un prélèvement sur les provisions de 6 millions de francs en lien avec le montant de 60 millions de francs que l'Etat versera aux communes en vue de l'introduction de la 2^e année d'école enfantine. Il est nécessaire d'indiquer qu'un nouveau centre financier a été intégré à la DICS, le 3261. Ce dernier enregistre les dépenses et les recettes relatives à des projets, aux mandats réalisés par

l'Université mais autofinancés par l'apport de fonds de tiers. Ce centre financier n'influence donc pas le résultat de fonctionnement de la DICS dans la mesure où les charges sont entièrement compensées par les recettes. Il agit, par contre, sur le volume des dépenses et des revenus de la DICS. Ainsi, sur les 31 312 720 francs de rentrées supplémentaires inscrites au budget 2010, 16 404 600 francs le sont sur l'UNIF.

Les principaux écarts peuvent être expliqués comme suit. Les charges de personnel se montent à 621 032 200 francs, soit 18 943 210 francs de plus qu'au budget 2009. L'augmentation s'explique de la manière suivante:

- l'adaptation de l'indice des prix à la consommation et automatismes: 3 millions;
- les nouveaux postes (+ 104,17 EPT): 8 910 000 francs de plus.

Je vous cite les plus importants:

- A l'école enfantine: + 44,55 EPT, dont 41,70 pour la 2^e année d'école enfantine;
- Au CO, + 17,60 EPT;
- Au Secondaire II: + 15,04 EPT;
- 3^e année de médecine: + 15,06 EPT.

L'accroissement des charges de personnel se chiffrent à 23,6 millions de francs alors que l'augmentation nette de ces dernières n'est que de 18 943 210 francs. Ceci s'explique notamment par le fait que de nombreuses unités, sans connaître une diminution de leur effectif, voient leurs charges de personnel diminuer par rapport au budget 2009 en raison de l'indice de renchérissement, plus élevé au budget 2009 qu'au budget 2010, comme déjà cité. Le cas le plus notable est celui du centre de charges 3205 (Ecole primaire), dans la rubrique 302.100 (Traitements du personnel enseignant): baisse de 1 165 960 francs alors que 0,3 EPT a été accordée pour 2010. Par ailleurs, les revalorisations de traitements de personnel inscrites à la position 302.118 de l'Université ont été augmentées de 1 200 000 francs. La hausse des charges du personnel est la principale cause de la croissance totale des charges de fonctionnement de la DICS. Sur 100 francs dépensés en plus par la DICS en 2010, 67 francs le sont pour les frais de personnel.

En ce qui concerne l'augmentation des revenus (+ 31,3 millions), elle est en grande partie due à l'intégration du centre financier de l'UNIF – comme je l'ai cité tout à l'heure –, à l'adaptation de la part des communes au traitement du personnel enseignant et au prélèvement de 6 millions de francs sur les provisions en prévision de la 2^e année d'école enfantine.

Au centre de charges 3200, position 351.000, le montant versé en vertu de l'Accord intercantonal sur les Ecoles supérieures spécialisées, imputé à la position IPS 351.000, a été transféré à la Direction de l'économie et de l'emploi, au centre de charges 3557, position 351 (Ecoles techniques).

Haute école spécialisée de Santé, centre de charges 3258, position 451.005: il est prévu de verser 1 082 000

francs de plus que l'année dernière à la HES-SO. Cette situation est due à un nombre plus élevé d'élèves fribourgeois pressentis à fréquenter un de ces établissements. Par contre, en raison du nombre prévisible plus élevé d'étudiants accueillis par la Haute école de santé (268 pour 2009 et 315 pour 2010), la participation de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale passe de 6 761 380 francs au budget 2009 à 7 885 400 francs au budget 2010.

Au centre de charges 3260 (Université), compte ordinaire, la mise en place de la 3^e année de médecine contribue à l'augmentation des charges à la hauteur de 3 841 440 francs, dont 1 506 000 francs concernent les frais de personnel et 2 335 440 francs des dépenses diverses: entretien des immeubles, appareils d'enseignement, location de locaux, etc. Ces montants entrent dans le cadre du décret du 7 novembre 2008 relatif à l'introduction de la 3^e année d'études de médecine humaine à l'Université de Fribourg.

Au centre de charges 3203 (Enseignement préscolaire), position 480.007: selon le décret du 5 septembre 2008 relatif à la contribution financière de l'Etat en faveur des communes en vue de l'introduction de la 2^e année d'école enfantine, le canton est tenu de verser aux communes 60 millions de francs en six annuités de 10 millions de francs. Au compte 2008, une provision de 30 millions de francs a été créée afin d'en atténuer l'effet sur le compte de fonctionnement des budgets ces prochaines années. En 2010, un premier prélèvement de 6 millions sera effectué.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je n'ai rien à ajouter à ce rapport complet si ce n'est à remercier les rapporteurs pour leur travail.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

Rapport annuel 2009 de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)¹

Rapporteur: **Elia Collaud (PDC/CVP, BR)**.

Commissaire: **Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Le Rapporteur. Rapport d'activité de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye 2009.

La Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (ci-après Ci-GYB), vous soumet, conformément à l'article 8 al. 4 de la Convention des conventions, son rapport d'activité 2009.

Conformément à son mandat légal, défini à l'article 73 de la Convention intercantonale sur la création et l'exploitation du GYB, la Ci-GYB a effectué son contrôle et exercé sa haute surveillance parlementaire sur le GYB. Elle a tenu à cet effet deux séances durant l'année 2009

avec la présidence du Conseil de l'établissement, par Madame la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot, Directrice de l'Instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg, et la Direction du gymnase, en particulier son directeur, M. Thierry Maire.

M. Nicolas Renevey, président du Bureau du GYB, chef du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré fribourgeois, et M. Jean-François Charles, adjoint au chef de division de l'enseignement gymnasial et professionnel vaudois, ont participé aux séances tenues le printemps et l'automne dans les locaux du GYB à Payerne.

Réunie en mars, la délégation fribourgeoise a désigné votre serviteur en qualité de président en remplacement de M. Charly Haenni qui avait remis son mandat de député.

Les comptes 2008 ont été examinés. La Ci-GYB a pris connaissance des comptes 2008 au cours de la séance du 27 avril 2009. L'exercice s'est clos sur un non-dépensé de 617 903 francs, ce qui représente un écart de 5,32% par rapport au budget. Cela montre que la première année de stabilisation des effectifs permet d'obtenir un écart très faible entre le budget et les comptes et que les ajustements opérés en fonction des années précédentes portent leurs fruits. Plus de la moitié de cet écart est imputable à une erreur d'estimation des charges liées aux caisses de pension. A noter que cette estimation demeure difficile aussi longtemps que le personnel pourra être affilié, à des tarifs différents, à l'une ou l'autre des caisses de pension vaudoise ou fribourgeoise. Cette situation devrait prendre fin au 1^{er} janvier 2010. Un groupe de travail paritaire œuvre actuellement assidument au choix d'une caisse de prévoyance unique et définitive pour l'ensemble du personnel du GYB.

La lecture des comptes met en évidence l'excellent rendement du bâtiment. La consommation réelle d'énergie se situe à environ 50% des chiffres de consommation théorique avancés lors de sa conception. Le premier loyer versé par le restaurant aurait dû apparaître dans les comptes 2008. Cependant, pour des raisons de décalage dans la comptabilité, cela n'a pas été possible et le loyer de l'année 2008 sera enregistré dans les comptes 2009; cela est conforme à la procédure arrêtée.

Enfin, la subvention 2008 versée par l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie) apparaîtra, elle aussi, dans les comptes 2009. La refonte totale des règlements de subventionnement des écoles de commerce est à l'origine de ce retard dans le traitement des subventions. Si jusqu'ici, celles-ci étaient perçues pour le GYB par le canton de Fribourg, elles le seront dorénavant par le canton de Vaud. A noter, pour terminer, que la fiduciaire chargée du contrôle des comptes du GYB a constaté la régularité des comptes 2008.

Clôture de l'année scolaire 2008–2009

En juillet 2009, le GYB a décerné 119 diplômes de maturité et 59 diplômes de culture générale / de commerce. Le taux d'échec en école de maturité a été de 4% (5 élèves) et de 6% (4 élèves) en école de culture générale et école de commerce. Ces taux sont plus ou moins équivalents aux taux enregistrés dans les établissements vaudois et fribourgeois.

¹ Texte du rapport pp. 2353ss.

Rentrée scolaire 2009 – 2010

A la rentrée 2009–2010, le nombre d'élèves est passé de 852 à 901. Dans l'ensemble, la statistique met en évidence les éléments suivants:

- 611 élèves fréquentent l'école de maturité et 290 l'école de culture générale et école de commerce;
- les Vaudois représentent le 45,8% de la totalité de l'effectif et les Fribourgeois le 54,17%;
- presque 20% des élèves ont opté pour un cursus bilingue, ce qui réjouit la Ci-GYB;
- les filles forment le 64,26% de l'effectif et les garçons le 35,74%.

Les cours sont donnés par 98 enseignants (74 EPT), dont 10 nouveaux à la rentrée 2009–2010 (4 EPT) en raison de l'ouverture de classes supplémentaires.

Budget 2010

Au cours de la seconde séance, tenue le 5 octobre 2009, la Ci-GYB a pris acte du budget 2010 adopté par le Conseil du GYB. Les parts cantonales à charge de chaque canton sont intégrées aux budgets 2010 respectifs de l'Etat de Fribourg et de l'Etat de Vaud.

Le budget 2010 est en augmentation de 9%, soit plus d'un million de francs par rapport à l'édition 2009. L'augmentation des charges de fonctionnement est en grande partie due à la hausse de la masse salariale. Ceci s'explique essentiellement bien sûr par l'augmentation, non négligeable, du nombre d'élèves qui a exigé l'ouverture de deux classes supplémentaires (+ 4,5%), pour les augmentations liées aux paliers de la grille salariale dont profite pleinement le corps enseignant du GYB, relativement jeune (+ 2,5%), par l'indexation au coût de la vie et par l'augmentation du nombre de leçons en raison de la révision de l'ordonnance sur la maturité.

Le budget 2010 prévoit une augmentation sensible du montant affecté à l'entretien des équipements informatiques. Cela correspond aux prévisions antérieures, soit à l'augmentation des frais de maintenance après les premières années d'exploitation dans la mesure où il est nécessaire de procéder au premier renouvellement du matériel. A cette position, le budget 2010 reflète la situation telle qu'elle devrait se stabiliser. Au niveau des produits de fonctionnement, la subvention de l'OFFT fait un bond de 100 000 francs entre le budget 2009 et le budget 2010. Cette différence positive est due au nouveau mode de subventionnement de l'Office fédéral qui a pour conséquence une réévaluation des parts versées au GYB.

Rapport de l'Inspection des finances sur les comptes du GYB et l'utilisation des subventions

Au cours de l'année 2008, le Contrôle cantonal des finances du canton de Vaud, en collaboration avec l'Inspection des finances (IF) du canton de Fribourg, a procédé à un contrôle approfondi de la comptabilité du GYB et des processus financiers adoptés par l'établissement. Le rapport final a été remis aux instances concernées le 16 décembre 2008. A la demande de la délégation fribourgeoise, ce rapport a été transmis à tous les membres de la Ci-GYB. Celle-ci considérait

en effet que ce document constituait un outil de travail indispensable à l'accomplissement de son mandat.

Lors de sa séance du 5 octobre, la Ci-GYB a constaté la régularité de l'utilisation des deniers publics. Les questions posées à la suite de ce rapport ont obtenu des réponses satisfaisantes. Dans l'ensemble, les constats, remarques et recommandations de l'Inspection des finances correspondent à des problèmes qualifiés de bénins, voire de défauts de jeunesse.

Divers

Dans les divers, les points suivants ont été abordés lors de l'une ou l'autre des séances de la Ci-GYB :

- la nouvelle échelle des traitements du GYB qui doit être adaptée à la nouvelle politique salariale de l'Etat de Vaud (pour mémoire l'échelle des traitements du GYB est fondée sur la moyenne des échelles correspondantes dans les deux cantons);
- les taux d'échec dans les différentes filières comparés aux taux vaudois et fribourgeois;
- le succès du cursus bilingue;
- l'absence de places de parc pour les élèves, choix délibéré des organes dirigeants;
- la remise du premier prix Edgar Rouge à un séminaire de travaux de maturité;
- Le choix d'une caisse de prévoyance définitive pour le personnel du GYB.

Vu le rapport d'activité qui précède, les informations complémentaires demandées et les réponses obtenues ainsi que la bonne marche de l'établissement, la Ci-GYB vous propose d'adopter le budget 2010 tel que présenté par les Conseils d'Etat respectifs, soit en votant favorablement la position budgétaire 351.008 du budget 2010 de l'Etat de Fribourg (Contribution au Gymnase intercantonal de la Broye) de 6 762 040 francs. Il est à noter que ce montant est inférieur à la part cantonale due par le canton de Fribourg selon le projet de budget du GYB – soit moins 54% ou 7 023 000 francs – en raison de sommes inscrites au budget 2009 non dépensées. Ces sommes viendront donc en diminution de la part cantonale fribourgeoise.

Au nom de la Commission interparlementaire du contrôle du GYB, je remercie la direction de ce gymnase et la présidente, M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot.

La Commissaire. Je remercie pour ma part la Commission interparlementaire pour le contrôle effectué sur la bonne marche du GYB. Je me permettrai une seule remarque.

S'il est exact que le montant figurant au budget 2010 de l'Etat est inférieur à celui qui est dû selon le budget approuvé du GYB, cela est dû, d'une part, il est vrai au montant trop important figurant au budget 2009, mais également à la question de l'indexation qui est encore provisoire dans le budget du GYB puisqu'une indexation de 0,6% avait été prévue et il y a tout lieu de penser qu'il n'y aura pas d'indexation cette année.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

Schorderet Edgar (*PDC/CVP, SC*), **rapporteur**. On constate dans cette Direction une progression régulière des dépenses par rapport au budget global de l'Etat si l'on prend les comptes 2008, le budget 2009 et le budget 2010. La progression des recettes présente une image semblable. Cependant, les recettes progressent plus rapidement que les dépenses, ce qui est favorable. Les charges globales se montent à 310 millions et les recettes à 145 millions. L'excédent de charges budgété s'élève ainsi à 165 millions et croît de 4,6 millions par rapport au budget 2009 et de 16 millions par rapport aux comptes 2008.

Le compte d'investissements présente un excédent de dépenses de 31 millions et est également en augmentation par rapport au budget 2009, respectivement aux comptes 2008, en raison notamment des éléments suivants. On y rencontre d'abord le programme des remontées mécaniques, la nouvelle Ecole des métiers et surtout la réévaluation de diverses subventions qui concernent l'énergie, les transports et les énergies renouvelables.

Sur le plan structurel nous relevons l'intégration de l'EMAF dans l'EMF, à savoir l'Ecole des métiers.

Quant au personnel, il est en augmentation totale de 36 EPT par rapport au budget 2009. Cette augmentation est le fait de nouveaux postes, notamment d'enseignants dans les diverses écoles, ceci principalement à l'Ecole des métiers avec 20 postes supplémentaires. Il s'agit surtout de l'intégration de l'EMAF à l'EPAl à la Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion ainsi qu'à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes. L'excédent de charges provient globalement des cinq centres de charges suivants: le Secrétariat général, le Service de la formation professionnelle, l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle, l'Ecole des métiers de Fribourg et le Service des transports et de l'énergie.

Permettez-moi de venir brièvement sur quelques éléments que je mets ici en évidence. Dans le compte de charges 3500, Secrétariat général, il y a un investissement pour les remontées mécaniques qui est inclus de 3 millions. Je vous rappelle que l'ensemble de l'investissement pour ces remontées mécaniques est de 25 millions. L'année passée on a déjà prévu 1 million, cette année (pour 2010) 3 millions et le plan financier prévoit 3 millions pour 2011, à savoir 7 millions qui concerneront uniquement le Moléson. Les deux années suivantes, 2012 et 2013, le plan financier prévoit 11 millions qui toucheront la Berra, Charmey, Jaun et Schwarzsee. Enfin, en 2014 et 2015 il y aura 7 millions au total qui toucheront toutes les stations mentionnées.

En ce qui concerne le compte de charges 3505, la Promotion économique du canton, celle-ci est surtout influencée par deux fonds:

- Le fond de soutien à l'innovation, créé dans le cadre du décret de 2009, qui vise à contrer les effets de la crise. Pour la première fois l'Etat met à disposition des HEF un fonds dont le capital et les intérêts doivent favoriser le transfert technologique;
- Le fonds NPR (nouvelle politique régionale) et je vous rappelle qu'une convention-programme est si-

gnée entre la Confédération et le canton pour encourager la mise en œuvre de la politique régionale pour 2008 à 2011, laquelle fixe les contributions fédérales. Il est prévu au total un montant de 34 millions environ, 23 millions du canton et 11 de la Confédération. Pour le budget 2010 ce sont 8,5 millions qui viennent alimenter, respectivement vider, ce fond.

Ensuite, l'Ecole des métiers présente une augmentation d'excédent de charges de 2,5 millions par rapport à 2009, respectivement de 3 millions par rapport à 2008. C'est surtout la reprise de l'EMAF qui influence ces chiffres. Elle a pour conséquence une augmentation du personnel de 20 personnes environ dont la grande partie des enseignants. Globalement, la reprise de l'EMAF représente un coût supplémentaire de quelque 2,2 millions au budget 2010 sans tenir compte des amortissements et frais financiers sur les bâtiments. Je précise également ici, selon les informations que nous avons obtenues de la Direction de l'économie et de l'emploi, que le devis révisé de la nouvelle Ecole des métiers se monte à environ 47 millions et est parfaitement conforme au budget initial.

Enfin, au Service des transports et de l'énergie, centre de charges 3570, il y a une augmentation d'excédent de charges de 3 millions par rapport à 2009 et de 10 millions par rapport à 2008. Ce chapitre comporte entre autres diverses mesures en relation avec le plan de relance pour la politique énergétique et de transports publics du canton. Il s'agit de montants qui sont prélevés sur le fonds de relance. Cela concerne l'assainissement des bâtiments pour 400 000, la certification énergétique des bâtiments pour 50 000, l'énergie solaire et photovoltaïque pour 1,5 million, «Cité de l'énergie» pour 50 000, les travaux préparatoires pour le RER de 1,5 million, le remplacement et l'assainissement de l'équipement ferroviaire pour un demi-million et enfin l'étude de la halle de St-Léonard pour 200 000 francs.

Vonlanthen Beat, **Directeur de l'économie et de l'emploi**. Merci beaucoup à M. le Rapporteur qui vous a présenté un rapport très complet. Je n'ai alors rien à ajouter pour l'instant.

Rossier Jean-Claude (*UDC/SVP, GL*). J'aimerais revenir un peu sur le débat très intéressant que nous avions eu au mois de juin notamment au niveau des jeunes. Dans ce sens j'ai plusieurs questions à vous poser, M. le Commissaire.

1. Quelle est la situation au niveau des places d'apprentissage? Là, j'aimerais quand même faire un petit clin d'œil. Vous vous souvenez que j'avais proposé 5000 francs par nouvelle place plus 500 francs pour les places existantes. Le canton de Vaud l'a adopté avec un très grand succès puisque de 500 places qui avaient été prévues c'est 900 nouvelles places d'apprentissage qui ont été créées ce qui est, à mon avis, très encourageant surtout pour les jeunes.

2. Cela concerne la situation actuelle au niveau du chômage des jeunes. J'ai lu ou j'ai entendu de la part de M^{me} Leuthard comme quoi c'était en baisse au niveau suisse. J'aimerais connaître la situation au niveau du canton de Fribourg.

3. Ce point est également très important pour moi. Quelle est la situation au niveau du troisième train de mesures fédérales, c'est-à-dire les contributions financières, et des mesures de formation pour les jeunes sans emploi après leur apprentissage? En clair, où en sommes-nous sur Fribourg concernant la promotion pour le premier emploi? Au niveau du Service public de l'emploi j'aimerais en savoir un peu plus sur le programme d'emploi qualifiant. Ce sont les rubriques 362.055 et suivantes. Je constate qu'il y a un total de 4,7 millions, soit 2,2 millions de plus que 2009. Je suppose qu'il y a un rapport également avec le plan de relance. Sur le plan de relance j'ai constaté, et nous l'avons également voté, que nous avons mis 12,7 millions pour les jeunes. Je constate que sur le budget 2010 seul 4,97 millions sont prévus. Est-ce, d'après vous, suffisant?

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Selon les propos du Directeur de l'économie dans les journaux, la problématique de la prise en charge des jeunes non aptes à un apprentissage et, dès lors, nécessitant une prise en charge individualisée, ainsi que le manque de financement pour cette prise en charge a été constatés. Je vous remercie, M. le Commissaire, ainsi que la commission qui s'est penchée sur la question pour la recherche de solutions et de libérer de l'argent supplémentaire selon les propositions de la commission y relative.

Ma question est la suivante: Sur le montant annoncé d'un million dans les journaux nous trouvons sous la rubrique 366.056 la somme budgétée de 400 000 francs. Qu'en est-il, M. le Commissaire, du solde donc des 600 000 Frs.- annoncés mais pas budgétés?

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Je remercie nos intervenants et d'abord le député Rossier qui pose quatre questions directement au commissaire et puis, finalement, M^{me} la Députée Burgener qui cite M. le Directeur. Donc, M. le Directeur, je vous donne directement la parole.

Vonlanthen Beat, . Je remercie les deux intervenants pour leurs questions très importantes concernant les jeunes. J'aimerais y répondre comme suit.

Tout d'abord, concernant les places d'apprentissage, j'ai le plaisir de constater que le canton de Fribourg a pu créer des nouvelles places d'apprentissage ces trois dernières années (2007, 2008, 2009), soit 1400 nouvelles places d'apprentissage; ce qui est quand même très important. Pour l'année 2009 nous avons créé 231 contrats supplémentaires. Si vous faites le lien avec le canton de Vaud, là, nous nous plaçons vraiment très bien par rapport à ce canton, même sans les 5000 francs que celui-ci paie aux entreprises. Nous avons actuellement 217 personnes qui sont en SeMo, en semestre de motivation. Comme vous le savez, le Service de la formation professionnelle avait lancé il y a un mois encore une action Win-Win pour contacter encore directement 50 entreprises et pouvoir conclure encore plus de contrats d'apprentissage. Pour l'instant, nous avons pu finaliser 5 contrats d'apprentissage sup-

plémentaires et 10 contrats seront conclus très prochainement.

La deuxième question concerne le chômage des jeunes. Le Conseil d'Etat l'a toujours dit, c'est un souci important. On a un taux de chômage général dans le canton de Fribourg de 3,6% (4% au niveau national). Si nous prenons les jeunes entre 15 et 24 ans, là, le taux de chômage se monte à 5% à fin octobre et si vous prenez le chiffre au niveau national c'est 5,3%. J'aimerais quand même souligner que le taux de chômage en octobre a diminué de 0,5% par rapport à septembre qui était de 5,5%. En moyenne annuelle, actuellement, le taux de chômage s'élève à 4,5%.

La troisième question concerne l'AIPJ, l'allocation d'insertion pour les jeunes demandeurs d'emploi. Pour l'instant nous avons conclu environ 30 contrats et il y a 30 contrats supplémentaires qui sont en train d'être préparés. Vous avez pu constater, vous l'avez souligné vous-même M. Rossier, que la Confédération a repris mot par mot la mesure que le canton de Fribourg a mise en place. Cette mesure fédérale entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2010. Le Conseil d'Etat fera une analyse à la fin du mois de décembre. Il décidera comment il va continuer avec le programme cantonal, s'il va le mettre en supplément au programme fédéral ou comment il va procéder dans ce contexte-là. En tout cas il faut faire une analyse approfondie, comme on vous l'a promis lors de la discussion sur le plan de relance.

La quatrième question concerne les PEQ cantonaux, les programmes d'emploi qualifiant. Ce sont des programmes cantonaux destinés aux chômeurs en fin de droit afin de leur donner une nouvelle chance de retrouver du travail. En principe c'est pour une durée de trois mois. Ces dernières années le montant a été réduit parce qu'il y avait de moins en moins de personnes en fin de droit. Cependant, comme on a vraiment une situation économique assez tendue on doit partir de l'idée que dès l'année prochaine il y aura plus de personnes en fin de droit et là on doit avoir l'argent à disposition pour pouvoir faire de tels programmes de qualification.

Concernant la question de M^{me} Burgener, bien évidemment, la Commission Grandjean a établi un rapport pour l'insertion des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle et il l'a soumis au Conseil d'Etat récemment. Nous allons faire une communication publique le 4 décembre et nous allons organiser une conférence de presse avec les trois Directions impliquées ainsi que le président de la commission. Pour l'instant nous avons prévu au budget 2010 un montant de 400 000 francs pour les programmes de qualification, les semestres de préformation en fait, qu'on envisage dans ce rapport. Ce sont 400 000 francs qui sont prévus maintenant pour lancer le système. On espère bien que cela suffira. J'aimerais souligner que même en semestre de préformation il y a la possibilité d'avoir l'argent de la Confédération pour les SeMo.

Alors, dans ce contexte-là, j'espère bien que j'ai pu répondre aux deux intervenants.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

Rapport annuel 2009 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et de la HES-S2¹

Rapporteur: **Benoît Rey** (*ACG/MLB, FV*).

Commissaires: **Isabelle Chassot**, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport; **Beat Vonlanthen** Directeur de l'économie et de l'emploi.

Le Rapporteur. La commission interparlementaire de la HES-SO a soumis aux 7 parlements concernés son rapport d'activité 2009. Celui-ci a fait l'objet de la part de la commission d'une certaine réflexion. Effectivement, les documents distribués concernant la HES-SO sont souvent très longs, très complexes et le rapport d'activité des dernières années avait donné lieu à un certain nombre de critiques de la part des parlements qui ne souhaitaient pas prendre autant de temps pour étudier un rapport d'une trentaine ou d'une quarantaine de pages. Et pourtant, plusieurs membres du bureau de la commission se sont dit que, dans l'histoire de la HES-SO, il était important qu'au niveau de tout parlement, il reste des traces dans les actes du Grand Conseil, de l'évolution de cette école. C'est pour cette raison que cette année, en tant que président et après discussion avec les autres membres du bureau, j'ai choisi de scinder le rapport en deux: un résumé du rapport succinct et ensuite, d'une manière extensive, toutes les parties importantes des trois séances plénières de la commission, de manière à ce qu'elles figurent dans tous les actes législatifs des différents cantons. Cela a, je l'espère aussi, permis à tous les députés de prendre connaissance, pour le moins du résumé de l'activité de cette commission, et à ceux ou celles qui étaient intéressés, d'aller fouiller dans ce rapport annexe, les éléments plus détaillés.

Pour en revenir à l'activité de la HES-SO durant l'année 2009, je relèverai juste les éléments suivants:

Tout d'abord, la HES-SO continue sur sa progression, en tout cas en ce qui concerne le nombre d'étudiants. C'est environ 15 000 étudiants qui sont accueillis dans cette école qui, je le rappelle, s'est maintenant étendue à de nouveaux domaines, notamment ceux de la musique et des arts. Cette évolution est réjouissante. Elle a par contre évidemment, au niveau financier, un certain nombre de conséquences pour les coûts globaux de la HES-SO et pour les cantons partenaires en particulier. Une remarque que se faisait la commission interparlementaire, au vu de l'analyse des comptes de l'année 2008, est que s'il a été possible durant un certain nombre d'années d'abaisser régulièrement le coût par étudiant, c'est grâce à l'augmentation du nombre d'étudiants, avec des mesures de rationalisation. Il est en effet tout à fait concevable de donner des cours ex cathedra pour 50 ou 100 étudiants au lieu de 10, 15 ou 20. Par contre, en ce qui concerne d'autres moyens d'enseignement, les ateliers, les laboratoires, les séminaires, cela n'est pas possible. D'une manière globale, nous pouvons dire que la HES-SO, dans son rythme actuel, est arrivée à la limite de fonctionnement où il n'y a plus possibilité d'imaginer des gains financiers, des

baisses de coûts par étudiant, en raison de leur nombre. Nous sommes arrivés à un plancher, au-delà duquel nous ne pourrions pas continuer à faire des économies sans mettre en question la qualité de la formation.

Deuxième élément, il s'agit justement de cette qualité de la formation. La HES-SO est une école qui a été analysée, j'y reviendrai après, non seulement au niveau de ses structures, mais aussi au niveau de son fonctionnement. Je rappelle que les diplômes décernés, qui sont essentiellement des bachelors – s'il n'y a pour l'instant que très peu de master au niveau de la HES-SO – sont de qualité et reconnus comme tels, aussi par les partenaires économiques qui sont les futurs employeurs des étudiants de la HES-SO. Une évolution intéressante dans ce domaine est que si le nombre d'étudiants a crû d'une manière régulière ces dernières années, cela n'a pas été parfaitement linéaire dans toutes les branches. Il y a eu d'énormes augmentations au niveau de la S2 (santé sociale) et il y a eu, au niveau de la S1, des évolutions assez différenciées. Si certaines branches comme l'architecture ou les branches économiques avaient un développement réjouissant, d'autres, comme l'ingénierie civile, et Fribourg est concerné également avec Genève, avaient plutôt un plafonnement voire une diminution du nombre d'étudiants. Il est réjouissant de constater que, dans les projections pour les années à venir, qui ont été révisées au niveau de toutes les écoles, il y a de nouveau un intérêt un peu plus fort au niveau des ingénieurs dans ce domaine. C'est réjouissant car nous en aurons besoin prochainement sur le marché. La HES-SO a, comme je l'ai dit précédemment, intégré de nouveaux domaines.

Au niveau des finances de la HES-SO, la commission a fait, lors de sa dernière séance, un commentaire en ce qui concerne les financements complémentaires des cantons. Il sied de relever quand même que les cantons ont la possibilité de fournir des financements complémentaires par rapport à certaines filières et certaines branches. Et si les montants de ces financements complémentaires s'élevaient à 15 mio durant l'année 2007, ils sont montés à 28 mio dans l'année 2008, sans compter les nouveaux domaines. Les projections pour l'année 2010 prévoient des financements complémentaires des cantons pour environ 33 mio. Et cette question doit préoccuper la direction et surtout les comités stratégiques au niveau de l'évolution de la HES-SO. En ce qui concerne le canton de Fribourg, je pense que cette école, et vous pouvez le voir dans les comptes qui ont été présentés dans le rapport des comités stratégiques, est une école qui est bénéficiaire, étant donné qu'elle fonctionne sur la base d'un clearing et que le canton de Fribourg a deux avantages dans ce clearing. Le premier, c'est que c'est un canton qui dispose, mis à part les nouveaux domaines «arts et musique», quoique pour la musique nous avons une part de solution, d'à peu près toutes les branches de formation. Ce qui veut dire que le canton de Fribourg a plus d'élèves accueillis au niveau de la HES que d'élèves envoyés, ce qui est favorable au niveau du clearing. Et d'autre part, cela concerne les coûts de la formation. Vous savez que la répartition au niveau HES-SO se fait par forfait par étudiant et je crois que le canton de Fribourg, dans ses

¹ Texte du rapport pp. 2294ss.

diverses écoles, maîtrise très bien les différents coûts par étudiant.

Une particularité de l'année 2009 au niveau de la HES-SO, a été celle de la réflexion et de la mise sur pied d'un nouveau concordat. Vous le savez, cette HES-SO-S2 se base actuellement sur deux anciens concordats et il est nécessaire de prévoir le renouvellement de ceux-ci, c'est-à-dire de les regrouper en un seul concordat, de manière à pouvoir aussi intégrer les nouveaux domaines. C'est ce qui a été fait par les comités stratégiques et qui a été soumis à la Confédération. Suite à cette soumission, la Confédération a renvoyé un nombre de remarques à la HES-SO. Je ne rentrerai pas dans les détails, si ce n'est pour dire que ces remarques allaient essentiellement dans le sens de la complexité des organes de gouvernance de la HES-SO. Cette complexité, j'allais dire, est une chose normale. La HES-SO, je le rappelle, plus grande école au niveau HES de Suisse, recouvre sept cantons. Si on veut tenir compte autant que faire se peut des diversités cantonales et aussi de l'implantation des sites par rapport à l'économie, il est évident que cette structure reste une structure complexe.

Le deuxième élément est l'implication politique au niveau de la gouvernance de la HES-SO qui a été une des critiques principales formulées par le groupe d'experts et j'y reviendrai. Cette implication du politique dans la gouvernance est à mon avis, et à celui de la commission interparlementaire aussi, en tout cas et pour le moins pour l'instant, une nécessité, par le fait que nous fonctionnons sur sept cantons et que nous devons maintenir une école qui ait une logique, mais qui soit respectueuse des différentes sensibilités et des besoins des différents cantons. La Confédération, par rapport à ce projet de nouvelle convention a donc, comme je l'ai dit, mandaté un groupe d'experts qui a auditionné tous les conseillers d'Etat concernés et qui a auditionné aussi les instances de la HES-SO. Ce rapport d'analyses des experts a, pour une certaine part, fait réagir les organes dirigeants de la HES-SO et la commission interparlementaire et je crois que finalement, cette démarche s'est révélée positive dans le sens où elle a nécessité une réflexion plus approfondie sur les organes de direction, sur les enjeux de la nouvelle convention et sur l'implication politique au niveau de la direction de cette école. Je suis persuadé et j'ose espérer que les améliorations qui seront apportées à la nouvelle convention iront dans le sens d'une meilleure gestion de cette école.

En conclusion, je dirais que la HES-SO atteint pour le moins tous les objectifs qui sont fixés, à savoir être une alternative performante aux autres types de formations tertiaires qui existent dans notre pays. Le développement du nombre d'étudiants en est la preuve. Mais cette preuve serait insuffisante s'il n'y avait pas une reconnaissance de la qualité de la formation offerte dans cette structure.

Pour toutes ces raisons, la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO vous demande de prendre acte de son rapport d'activité 2009.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je souhaite, aux noms de mon collègue Directeur de l'Economie et de moi-

même, remercier la commission interparlementaire de la HES-SO et plus particulièrement son président, M. le Député Benoît Rey, notre rapporteur de ce jour, pour l'important travail effectué dans l'examen et le contrôle de la HES-SO, mais également pour le soutien apporté dans les réformes et les démarches en cours actuellement.

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg partage pleinement les considérations qui viennent d'être faites et qui figurent également dans le rapport écrit, sur le rôle stratégique que doivent assurer les autorités politiques cantonales dans la gouvernance de la HES-SO. Le Conseil d'Etat entend défendre cette ligne dans le cas de la nouvelle convention HES-SO. Si l'autonomie de la HES-SO doit être garantie, celle-ci concerne les aspects scientifiques et académiques avant tout. Les aspects stratégiques, liés à des enjeux financiers et de développement régional, relèvent du politique, Conseils d'Etat et Grands Conseils ensemble, c'est là l'objectif qu'entend défendre le Conseil d'Etat face aux exigences de la Confédération.

Si je constate le succès que connaît la HES-SO, le politique n'a, en soi, pas failli à sa tâche jusqu'à aujourd'hui. La qualité de l'enseignement est réelle, l'intérêt pour la recherche évident et le transfert de savoir et de technologies important pour notre économie régionale. C'est à cela que doit se mesurer l'intérêt de ce système de formation.

Je vous encourage dès lors à nous soutenir dans cette démarche de renouvellement de la convention HES-SO, en affirmant la place des autorités politiques.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Im Sinne von Frau Staatsrätin Chassot will ich der Interparlamentarischen Kommission ebenfalls für diese sehr wertvolle Arbeit danken. Ich möchte aus der Sicht des Volkswirtschaftsdirektors nur einen Hinweis formulieren. Die Fachhochschule der Westschweiz ist eine ganz zentrale Institution, die eine klare regionale und kantonale Verankerung haben muss, trotz ihrer Autonomie als Fachhochschule der Westschweiz. Sie spielt nicht zuletzt im Rahmen der Wirtschaftsentwicklung und der Innovationsförderung im Kanton eine wichtige Rolle. In diesem Sinne ist es eine sehr wichtige Herausforderung für uns, diese Konvention gut über die Bühne zu bringen und die Akkreditierung der Fachhochschule der Westschweiz auch in Zukunft sicherzustellen.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). L'année 2009 est une année charnière pour la HES-SO, comme vous avez pu le constater à la lecture du rapport et des procès-verbaux qui l'accompagnent. Comme cela vous a été dit, les délais pour l'analyse et l'adoption du nouveau projet de convention ont été reportés par la Confédération. Elle a constitué un groupe d'experts pour analyser l'accréditabilité de la HES-SO, selon le nouveau projet de convention en vertu de la future loi sur l'aide aux hautes écoles. Ce rapport déposé fin juillet a mis en exergue différents problèmes, dont principalement des questions de gouvernance. Il est important de relever que les experts n'ont soulevé aucun problème au niveau de la qualité de la formation. Au niveau de la

gouvernance, ils relèvent un modèle compliqué où le politique a trop d'impact. Ils pensent que la conduite politique devrait s'extraire de la conduite stratégique et se limiter à la haute surveillance. Ils recommandent également de travailler sur la base de domaines.

Le groupe démocrate-chrétien est d'avis qu'il est important que les autorités politiques maintiennent leur accompagnement et leur soutien et qu'elles restent compétentes pour déterminer les objectifs stratégiques, étant donné notamment que les cantons couvrent plus des deux tiers des dépenses de la HES-SO.

La HES-SO est un énorme paquebot avec 15 000 étudiants à son bord en 2008. Elle regroupe sept cantons, des régions différentes avec des réalités politiques et géographiques différentes. Elle n'est en cela comparable à aucune autre haute école. Elle représente actuellement la plus importante haute école supérieure de Suisse. Le groupe démocrate-chrétien défend une institution unique pour la Suisse romande et une haute école proche du tissu économique, culturel et social régional. Il soutient les efforts des cantons pour obtenir une reconnaissance sans condition de la Confédération et une accréditation institutionnelle.

Au niveau fonctionnel, vous n'êtes pas sans savoir que la commission interparlementaire a très peu de pouvoir, puisqu'elle n'a pratiquement aucun pouvoir de décision. Elle reçoit des informations et peut uniquement formuler des questions ou suggestions. Les futures dispositions de la CoParl, respectivement de la loi cantonale sur les conventions, pourraient lui donner un peu plus de poids à l'avenir.

Sur la base de ces considérations, le groupe démocrate-chrétien vous invite à prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Le Rapporteur. Je remercie ma collègue Gabrielle Bourguet pour cette prise de position du groupe démocrate-chrétien concernant ce rapport.

J'ajouterais juste aux commentaires relatés qu'effectivement cette question du pouvoir de la commission interparlementaire a été discutée à de nombreuses reprises au niveau du bureau. C'est vrai que nous espérons aussi que les dispositions prévues dans la CoParl permettent d'avoir peut-être des instruments plus concrets. Mais j'aimerais quand même redire qu'au sein du bureau de la commission et au sein de la commission aussi, les réflexions qui ont été faites par les délégués et par les présidents des délégations cantonales ont toujours été prises en compte par la direction de la HES-SO, respectivement par les comités stratégiques.

DIRECTION DES INSTITUTIONS, DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS.

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. Le budget de fonctionnement de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts présente un montant de dépenses de 300,6 millions et des recettes de 235,3 millions. Les dépenses et les recettes augmentent d'environ 10 millions. L'excédent de charges de 65,7 millions n'est supérieur que de 200 000 francs par

rapport au budget 2009, ceci malgré une augmentation du personnel de 8,6 EPT.

Au secrétariat général, on note une augmentation de 0,8 EPT pour un conseiller juridique et le transfert du Bureau de l'égalité à la Direction de la santé et des affaires sociales à partir du 1^{er} janvier, d'où une économie de 400 000 francs.

Pour les préfectures, je n'ai pas de remarque pour l'ensemble de celles-ci. Les budgets sont respectés et il n'y a pas d'augmentation de personnel.

Au Service des communes, il n'y a pas non plus de projet de fusion prévue en 2010. Au Service de l'agriculture: + 700 000 francs de charges. Au 331.015 «Subventions d'amortissement des investissements AF»: + 1 million dû à des projets supplémentaires d'environ 22 millions y compris pour l'économie alpestre. Centre de charges 364.025 «Subventions pour la lutte contre les épizooties»: également + 200 000 francs. Centre de charges 365.019 «Subventions pour la promotion du secteur agricole»: 100 000 francs dus au plan de relance (mesure 24), également pour l'économie alpestre. Pour le centre de charges «Sécurité alimentaire et office vétérinaire»: ces deux services sont réunis administrativement mais travaillent toujours sur deux sites différents. Au 301.100 «Traitement du personnel», il y a une augmentation de 4,3 EPT et le transfert d'un poste attribué par le pool. Pour le personnel technique, centre de charges 301.104: 0,7 EPT pour le contrôle des viandes et 0,8 EPT pour le contrôle des AOC, ces postes étant autofinancés. Centre de charges 301.118: 190 000 francs; là il y avait deux postes de personnel auxiliaire pour l'application de la loi sur les chiens qui avaient été demandés par la CFG, soit un transfert. Malheureusement, ces postes ont été oubliés au budget 2010. La CFG a demandé un peu plus de détails concernant le coût de l'application de cette loi sur les chiens qui, pour 2010, représente un montant d'environ 500 000 francs. Nous avons là été plutôt surpris de ce montant aussi important. Tous ces postes amènent plus de recettes au centre de charges 431.000 «Emoluments», soit + 1 million.

Concernant Grangeneuve, il y a une augmentation de personnel enseignant de 2,3 EPT, due à l'augmentation des élèves. En effet, on a actuellement plus de 1000 élèves à Grangeneuve. Pour le centre de charges 366.005 «Subventions cantonales»: 118 000 francs dus aux horticulteurs. On a donc maintenant l'ouverture de la formation des horticulteurs à Grangeneuve.

Pour le Service des forêts: + 200 000 francs de charges. Relevons les subventions aux communes pour les conventions-programmes, soit cinq millions. Ce sont les programmes conclus entre la Confédération et les communes. La part de la Confédération dans les recettes est de 3,9 millions. Pour les vignes, je n'ai pas de remarques, mais on nous assure que la qualité de la récolte 2009 sera excellente.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. M. le rapporteur ayant été très complet, je n'ai rien à ajouter pour l'instant.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Je ne vais pas attaquer les postes supplémentaires demandés. En effet,

les rapports entre le chef de service et les vétérinaires praticiens n'impliquent pas encore un voyage en amoureux à Venise, mais on s'approche, malheureusement à la vitesse d'un gastéropode, de la possibilité éventuelle d'une fondue en commun à la Neirigue. Ce qui m'incite à prendre la parole, ce sont les signaux de plus en plus délétères que nous recevons de la collaboration entre les services du vétérinaire cantonal et ceux du chimiste cantonal. Si, sans y adhérer, j'ai bien remarqué votre patience appliquée pour rechercher des synergies, patience induite par le manque de locaux communs, j'ai cependant les pires craintes quant à la possibilité d'intégrer les personnes actuelles dans l'organigramme désiré. Je ne tiens pas à déposer un postulat d'analyses d'adéquations entre activités et postes à disposition, mais il serait urgent de prendre influence afin que nous puissions respecter les vœux du législateur. Un de vos collègues, M. le Commissaire, me glissait à l'oreille: «Nous aurons deux justices et deux laboratoires accolés et non fusionnés». Je souhaite de tout cœur qu'il ait tort, car la qualité de ces fusions donnera la mesure de l'emprise des chefs de Directions du Conseil d'Etat sur leurs chefs de service.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), J'ai juste une petite question à M. le Commissaire concernant les affaires canines. Nous avons reçu le détail du budget de 2010: coûts pour l'Etat, 508 000 francs. Lorsque nous avons examiné la loi sur les chiens, on nous a toujours promis que les comptes des chiens seraient équilibrés et on constate aujourd'hui que ça coûte 500 000 francs par année. Quelle est la mesure que le Conseil d'Etat entend prendre pour équilibrer ce budget?

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. Je constate que nos collègues, MM. les Députés Dominique Butty et Jean-Louis Romanens, posent deux questions qui s'adressent plutôt au Commissaire du Gouvernement, je le laisse répondre.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. M. le Député Butty, dans son langage fleuri habituel, a donné une description de sa perception de la collaboration entre le chimiste cantonal et le vétérinaire cantonal. La mienne n'est pas aussi négative que la sienne. En effet, je le remercie de n'avoir pas contesté les nouveaux postes qui nous sont demandés impérativement par son grand patron, M. Hans Wyss, directeur de l'Office vétérinaire fédéral, qui trouve que le canton de Fribourg n'a pas assez de personnel pour remplir tous les devoirs qui lui sont attribués par la législation fédérale. Nous, nous estimons qu'avec les postes attribués cette année, nous pouvons remplir toutes les exigences de la Confédération. Par contre, il a raison quand il dit que quand on aura un local commun, ce sera beaucoup plus facile de collaborer et d'exiger justement des collaborateurs un travail plus soutenu d'interventions et d'éviter tous les doublons. Nous essayons déjà de le faire aujourd'hui. En réponse à M. le Député Romanens, il ne faudrait pas oublier qu'il y a un impôt sur les chiens qui rapporte 1 400 000 francs et que sur les 500 000 francs environ que coûte aujourd'hui, ça c'est dans les charges,

on a ces 192 000 francs qui ont été attribués seulement pour trois ans par le Grand Conseil et qui vont donc disparaître après l'année 2011. Si on fait les comptes, on voit que le canton, en ayant augmenté son impôt sur les chiens, n'est pas directement affecté. Et surtout, en ayant retrouvé 6000 chiens qui ne payaient rien jusqu'à aujourd'hui, il est plus que équilibré dans ses comptes.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

Elections¹

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

Un-e président-e du Tribunal pénal économique et du Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 100; rentrés: 97; blancs: 4; nuls: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu pour une période indéterminée *M. Alain Gautschi*, à Arconciel, par 77 voix.

A obtenu 16 voix: *M^{me} Alessia Chocomeli-Lisibach*.

Un juge au Tribunal d'arrondissement de la Glâne

Bulletins distribués: 91; rentrés: 84; blancs: 5; nuls: 2; valables: 77; majorité absolue: 39.

Est élue pour une période indéterminée *M^{me} Claudine Mattey*, à Vuisternens-devant-Romont, par 75 voix.

Un juge suppléant au Tribunal d'arrondissement de la Glâne

Bulletins distribués: 84; rentrés: 64; blancs: 0; nuls: 0; valables: 64; majorité absolue: 33.

Est élu pour une période indéterminée *M. Jean-François Bard*, à Mézières, par 63 voix.

Un-e assesseur-e (représentant les propriétaires) au Tribunal des baux à loyer de la Singine et du Lac

Bulletins distribués: 87; rentrés: 66; blancs: 1; nuls: 0; valables: 65; majorité absolue: 33.

Est élu pour une période indéterminée *M. Jean-François Etter*, à Sugiez, par 63 voix.

Un-e assesseur-e suppléant-e (représentant les propriétaires) au Tribunal des baux à loyer de la Singine et du Lac

Bulletins distribués: 89; rentrés: 84; blancs: 3; nuls: 0; valables: 81; majorité absolue: 41.

Est élue pour une durée indéterminée *M^{me} Erika Schneider* par 74 voix.

¹ Préavis pp. 2359ss.

